**Prix de célébration de l’esprit humain**

**Le prix**

Ce prix reconnaît et honore les importantes contributions de personnes ou d’équipes qui fournissent des services de santé en agissant avec une bienveillance et une compassion qui vont au-delà de ce que le devoir exige d’eux, qui inspirent les autres et dont les actions ont un impact profond et durable. On parle ici de n’importe quel acte qui améliore la santé ou le moral de patients individuels ou la vie de la famille du patient ou de la collectivité. Ce prix est un moyen de partager leurs histoires avec leurs collègues partout au Canada et d’aider à inspirer les autres.

La lauréate ou le lauréat recevra un trophée en verre gravé. S'il redevient possible à l'avenir de se réunir en personne pour l'événement, le Collège paiera aussi les frais de déplacement et d’hébergement de la lauréate ou du lauréat afin qu'elle ou il assiste à la soirée Hommage aux leaders en santé, et recevra une inscription gratuite à la Conférence nationale du CCLS.

**Admissibilité**

Tous les professionnels, leaders, équipes et bénévoles œuvrant dans le secteur canadien de la santé qui ont eu un effet marqué sur la qualité de vie et la sécurité des patients, leurs familles ou la communauté sont admissibles à ce prix, qu’ils soient ou non membres du Collège. Pourront être pris en considération aussi bien les programmes que les gestes individuels et les initiatives spéciales dans n’importe quel segment du continuum des soins de santé. Les candidatures seront également évaluées en fonction des possibilités de transfert de connaissances, la capacité d’évolution et d’applicabilité à d’autres organisations.

**Mises en candidature**

Les mises en candidature doivent être faites par un membre du Collège.

Nous demandons aux personnes qui proposent une candidate ou un candidat de soumettre leurs mises en candidature en deux sections. La Section A, qui est un résumé de 250 mots, doit être présentée le **30 novembre 2023** au plus tard en [utilisant notre formulaire en ligne](https://questionpro.com/t/AMCd3Zywdx). Ce résumé doit traiter des actions de votre candidate ou candidat qui répondent aux critères d’admissibilité et illustrer pourquoi vous croyez qu’elle ou il mérite ce prix. Le comité de sélection examinera les résumés et établira une liste de présélection des meilleurs candidats. On demandera ensuite aux personnes ayant proposé ces candidats de remplir la Section B et de la soumettre au Collège au plus tard le **1er février 2024**.

**Pour votre information, la Section B du dossier de mise en candidature doit comprendre les documents suivants :**

* Le modèle de mise en candidature dûment rempli décrivant l’impact que la candidate ou le candidat a eu sur les patients, leur famille ou la collectivité;
* Deux témoignages de patients, de leurs familles ou de la collectivité décrivant l’incidence directe que les efforts de la candidate ou du candidat ont eue sur eux;
* Une lettre d’appui de la présidente-directrice générale, du président-directeur général, de la vice-présidente ou du vice-président. Cette personne doit être membre du Collège.

**Section B**

**Prix de célébration de l’esprit humain – Modèle de mise en candidature**

**Nom de la candidate ou du candidat :**

**Nom de la personne qui la ou le propose :**

Vous devrez remplir la Section B seulement si votre candidate ou candidat figure sur la liste de présélection. Le Collège avisera toutes les personnes ayant proposé les candidatures présélectionnées d’ici le **milieu de décembre**. Veuillez-vous assurer d’inclure les informations de la Section A lorsque vous soumettrez la Section B.

**Rapport (maximum de 2 500 mots. Veuillez respecter cette limite. Le Collège se réserve le droit de rejeter les mises en candidature dont le nombre de mots dépasse cette limite.)**

*Veuillez remplir les sections suivantes et expliquer clairement pourquoi la candidate ou le candidat mérite le prix.*

1. Introduction
2. Décrivez l’acte, l’initiative ou le programme pour lequel vous proposez cette candidate ou ce candidat. (20 POINTS)
3. Indiquez l’impact et l’implication que cette initiative a eu sur n’importe lequel des groupes suivants : (30 POINTS)

a) les patients

b) les familles

c) la collectivité

d) les collègues

e) l’organisation

1. L’impact a-t-il été ponctuel ou est-ce qu’il dure toujours? Expliquez. (10 POINTS)
2. Expliquez pourquoi vous êtes d’avis que l’acte, l’initiative ou le programme célèbre l’esprit humain. (30 POINTS)
3. Discutez des possibilités de transfert des connaissances et de capacité d’évolution que cette initiative a créées. (Par exemple, cette initiative pourrait-elle être reproduite dans d’autres organisations ou contextes, ou comment pourrait-elle inspirer d’autres personnes à suivre l’exemple de la candidate ou du candidat?) (10 POINTS)
4. Conclusion

**Témoignages de patients ou d’autres personnes ou organismes touchés**

*Veuillez inclure deux témoignages de patients, de leurs familles ou de la collectivité décrivant l’impact positif que la candidate ou le candidat a eu sur le patient, sa famille ou la collectivité. (Vous pouvez les mettre en annexe.)*

**Comment soumettre votre mise en candidature :**

La Section A doit être présentée le **30 novembre 2023** au plus tard en [utilisant notre formulaire en ligne.](https://questionpro.com/t/AMCd3Zywdx) On vous demandera vos coordonnées et un résumé de 250 mots qui décrit comment votre candidate ou candidat répond aux critères d’admissibilité et qui illustre pourquoi vous croyez qu’elle ou il mérite ce prix.

**Dates limites de mise en candidature**

Section A : 30 novembre 2023

Section B : 1er février 2024

Vous devrez remplir la Section B seulement si votre candidate ou candidat figure sur la liste de présélection. Le Collège avisera toutes les personnes ayant proposé les candidatures présélectionnées d’ici le **milieu de décembre**.

La Section B doit comprendre tous les éléments énumérés ci-dessous et être soumise à ccoulombe@cchl-ccls.ca sous forme **d’un seul fichier PDF.** La lettre d’appui et les témoignages doivent aussi être inclus dans le fichier PDF. Les signatures électroniques sont acceptables.

**Section B**

* le modèle de mise en candidature dûment rempli;
* deux témoignages de patients ou de familles;
* une lettre d’appui de la présidente-directrice générale, du président-directeur général, de la vice-présidente ou du vice-président, qui doit être membre du Collège.

**Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec :**

Christian Coulombe, Vice-président, Marketing et Services aux membres

Collège canadien des leaders en santé

Tél. : 613-235-7219, poste 213

Sans frais : 1-800-363-9056

ccoulombe@cchl-ccls.ca

En soumettant cette mise en candidature :

* Vous attestez que les informations fournies dans ce formulaire sont, au meilleur de vos connaissances, factuelles et correctes. Vous comprenez que le Collège a la capacité de vérifier les informations fournies.
* Vous attestez que le candidat ou la candidate est au courant et consent d'être nommé pour ce prix.

***Commanditaire :***

